

# Livret de l'étudiant-e

## MASTER 1

### ADMINISTRATION PUBLIQUE

ANNEE 2021-2022

**IPAG**

20 rue Duquesne – CS93837

29238 Brest Cedex 3

Tél : (00 33 2) 98 01 63 62

ipag@univ-brest.fr

[www.univ-brest.fr/ipag](http://www.univ-brest.fr/ipag)

## SOMMAIRE



# Bienvenue à l'IPAG de Brest !

## Nous vous souhaitons une excellente année universitaire.

Le présent livret regroupe la maquette de la formation ainsi que les plans de cours des différents enseignements et compétences associées.

Vous y trouverez également les personnes que vous pourrez contacter à l'IPAG.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://nouveau.univ-brest.fr/ipag/>

## Vos contacts

<b>Directeur</b> : Daniel LE GUYADER	daniel.leguyader@univ-brest.fr
<b>Directeur Adjoint</b> : Jacques SERBA	<a href="mailto:jacques.serba@univ-brest.fr">jacques.serba@univ-brest.fr</a>
<b>Directeur des études</b> : Pierrick LE JEUNE	pierrick.lejeune@univ-brest.fr
<b>Responsable administrative, financière et de scolarité</b> : Nathalie LE MIGNON	02.98.01.63.34
<b>Gestionnaire de scolarité</b> : Laurence BILLANT	02.98.01.63.62
<b>Suivi des stages</b> : Joëlle KERMAIDIC	02.98.01.63.52
<b>Documentaliste</b> : René BERNICOT	02.98.01.68.82

### Email :

scolarite.ipag@univ-brest.fr

### Adresse postale :

I.P.A.G

20 rue Duquesne

C.S. 93837

29238 BREST Cedex 3





## SOMMAIRE

	Page
<a href="#">Maquette</a> .....	6
<a href="#">Plans de cours</a> .....	9
<a href="#">UE 17-18 : Problèmes politiques et internationaux contemporains</a> .....	10
<a href="#">1-Institutions politiques</a>	
<a href="#">2- Histoire et actualité des politiques publiques</a>	
<a href="#">3- Droit International et relations internationales</a>	
<a href="#">4- Identité et Culture</a>	
<a href="#">5- Géopolitique</a>	
<a href="#">UE 27-28: Droits et institutions</a> .....	16
<a href="#">1- Droit civil</a>	
<a href="#">2- Institutions administratives</a>	
<a href="#">3- Fonctions publiques</a>	
<a href="#">4- Droit de l'environnement</a>	
<a href="#">5- Sciences politiques</a>	
<a href="#">UE 37-38: Outils du management de la décision</a> .....	22
<a href="#">1- Note de synthèse/Cas pratique</a>	
<a href="#">2- Grand Oral - Communication interpersonnelle</a>	
<a href="#">3- Langues</a>	
<a href="#">4 - Nouvelles techniques d'information et de communication</a>	
<a href="#">UE 47: Economie</a> .....	26
- Politique économique	
<a href="#">UE 48: Gestion et Finances locales</a> .....	27
- Gestion et finances publiques locales	
<a href="#">UE 58: Stage</a> .....	28
<a href="#">Modalités de contrôle de connaissances</a> .....	29
<a href="#">Règlement des examens</a> .....	37
<a href="#">Calendrier universitaire 2021-2022</a> .....	39

**MAQUETTE**

## Maquette Master 1 Administration Publique

INTITULE	CM	TD	ECTS	Intervenants
<b>SEMESTRE 7</b>				
<b><u>UE 17: Problèmes politiques et internationaux contemporains</u></b>				
<i>Institutions politiques</i>	20			J. J. Urvoas
<i>Histoire et actualité des politiques publiques</i>	24			D. Le Guyader
<i>Droit International et relations internationales</i>	30			V. Labrot
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	
<b><u>UE 27: Droits et institutions</u></b>				
<i>Droit civil</i>	20	20		J.L. Goascoz
<i>Institutions administratives</i>	20			J. J. Urvoas
<i>Fonctions publiques (Cours mutualisé avec l'UFR Droit)</i>	30			S. Biagini
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	
<b><u>UE 37: Outils du management de la décision</u></b>				
<i>Note de synthèse/Cas pratique</i>		17		N. Talec
<i>Grand Oral - Communication interpersonnelle</i>		25		J. Serba 17h / M. Nedelec 8h
<i>Langues</i>		25		J.P Le Pemp
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>6</b>	
<b><u>UE 47: Economie</u></b>				
<i>Politique économique</i>	20			G. D'Astorg
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 7</b>	<b>164</b>	<b>87</b>	<b>30</b>	
<b>SEMESTRE 8</b>				
<b><u>UE 18: Problèmes politiques et internationaux contemporains</u></b>				
<i>Identité et Culture</i>	24			Y. Marchand
<i>Géopolitique</i>	20			D. Le Guyader
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	
<b><u>UE 28: Droits et institutions</u></b>				
<i>Droit de l'environnement</i>	16			V. Labrot
<i>Sciences politiques</i>	20			L. Le Gall
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	
<b><u>UE 38: Outils du management de la décision</u></b>				
<i>Note de synthèse/Cas pratique</i>		5		N. Talec
<i>Grand Oral - Communication interpersonnelle</i>		24		J. Serba
<i>Nouvelles techniques d'information et de communication</i>		15		B. Le Berre
<i>Langues</i>		24		J.P Le Pemp
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>8</b>	

INTITULE	CM	TD	ECTS	Intervenants
<b>UE 48: Gestion et Finances locales</b> <i>Gestion et finances publiques locales (Cours mutualisé avec l'UFR Droit)</i>	20			F. Alhama
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>UE 58: Stage</b> 4 semaines				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 8</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>30</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 7 + SEMESTRE 8</b>	<b>264</b>	<b>155</b>	<b>60</b>	

A cette maquette s'ajoutent les heures suivantes :

- Questions d'actualité : + 24h TD (semestre 7)

**NB : L'assiduité aux cours est obligatoire. Toutes les absences doivent être justifiées.**



# **PLANS DE COURS**

# UE1 : PROBLEMES POLITIQUES ET INTERNATIONAUX CONTEMPORAINS

## Semestre 7

### 1-INSTITUTIONS POLITIQUES

Intervenant : Jean Jacques URVOAS

Semestre 7  
UE 17

*Contenu susceptible d'évolution (nouvel enseignant)*

#### Thèmes :

- L'Etat
- La notion de Constitution
- Les différents régimes politiques
- Systèmes électoraux/modes de scrutin
- Le chef de l'Etat
- Le pouvoir exécutif
- Le pouvoir parlementaire
- Le référendum
- Les rapports entre les pouvoirs
- Les autres institutions constitutionnelles

#### **Bibliographie :**

- Institutions politiques et droit constitutionnel, Philippe Ardant, Bertrand Mathieu, LGDJ

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Connaître l'environnement juridique, social, économique et politique
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Augmenter, défendre un point de vue

## 2-HISTOIRE ET ACTUALITES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Intervenant : Daniel LE GUYADER

Semestre 7

UE 17

Racines européennes de la mondialisation

L'idée centrale de ce cours est d'esquisser un portrait de l'Europe analysé sous l'angle des héritages, depuis la Grèce et Rome jusqu'à la mondialisation actuelle, qui n'est que la troisième forme de mondialisation qu'a connue l'Europe dans son histoire.

Le cours insistera donc sur deux aspects : les linéaments communs aux européens et la projection hors d'Europe, notamment au XVIème siècle, à la fin du XIXème et aujourd'hui.

Chaque séance sera organisée thématiquement, par exemple :

1. La mondialisation : état actuel de l'économie-monde
2. La mondialisation du XVIème siècle
3. Le Colbertisme et le modèle Hollandais
4. Le XVIIIème ... Atlantique, La Traite et les Lumières
5. La mondialisation du XIXème siècle, les modèles Anglo-Saxon et Rhénan
6. Les variétés régionales et les problèmes géopolitiques : La CHINE
7. L'INDE
8. La RUSSIE
9. La Révolution arabe et le Proche Orient
10. Conclusion

### **Bibliographie :**

A. Rowley : Une histoire de l'Europe, Seuil

S. Gruzinski : Les quatre parties du Monde, La martinière, 2002

JF. Bayart : Le gouvernement du monde, Fayard, 2004

### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

#### Gestion administrative, financière d'un service ou d'un établissement :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer

#### Communication :

- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations

# 3-DROIT INTERNATIONAL ET RELATIONS INTERNATIONALES

Intervenante : Véronique LABROT

Semestre 7  
UE 17

## **Introduction : De la « chose » internationale entre :**

- Modernité, post modernité et hypermodernité
- Communauté internationale et société internationale
- Relations internationales et du droit international public

## **CHAPITRE 1 :**

### ***Le Droit International : L'organisation formelle des relations internationales***

#### **Section 1 - Les sujets du droit international**

##### **a. L'Etat :**

###### L'Etat en droit : une seule physionomie possible

- Un territoire, une population, un « gouvernement », une capacité à entretenir des relations interétatiques

###### De l'Etat aux Etats : la déclinaison d'un concept unitaire en droit international

- Des distinctions « objectives » élaborées par le droit international pour des besoins précis
- Un modèle d'organisation du pouvoir sous-jacent en DIP et RI : l'Etat de droit

##### **b. Les OIG :**

###### Notion et modes de fonctionnement des OIG

- OIG versus ONG et OIG de coopération versus OIG d'intégration
- Les OIG à vocation « mondiale » / Les OIG à vocation « régionale »

##### **c. Le cas plus confus de l'individu :**

- Les individus spécifiques reconnus sujets du DIP : Le diplomate, l'apatride
- L'individu en général, sujet fonctionnel du DIP : la question des droits humains

#### **Section 2 - Les principes d'organisation de la communauté internationale et les sources principales du DIP**

##### **a. Les principes d'organisation de la communauté internationale**

- Egalité souveraine des Etats et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- Règlement pacifique des différends entre Etats

##### **b. Les sources principales du droit international**

- La source écrite principale du DIP, les traités
- La coutume internationale
- La question du « jus cogens » ou « normes de droit impératif »
- Les actes unilatéraux des OIG
- DIP et « soft law »

## **CHAPITRE 2 :**

### ***Les relations internationales : l'organisation effective de la vie internationale***

---

#### **Section 1 : Regards sur les théories principales en relations internationales**

- 1- Le réalisme
- 2- Le libéralisme
- 3- Le transnationalisme

#### **Section 2 : Regards sur la notion fondamentale de l'ordre westphalien en Relations Internationales**

- 1- La notion de puissance
- 2- L'identification de puissances

#### **Section 3 : Regards sur le déclin de l'ordre westphalien**

- 1- La faiblesse comme puissance
- 2- La Chine comme opérateur symbolique du renversement de l'ordre occidental

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Acquérir et maîtriser les connaissances de base (y compris théoriques) en droit international et relations internationales, dans une approche transversale pour en comprendre l'intrication et parvenir à s'y mouvoir
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Sensibiliser au domaine international et au monde de la diplomatie ainsi qu'à l'agencement des politiques étrangères dans le monde qui formatent les relations internationales

## Semestre 8

### 4-IDENTITE ET CULTURE

Intervenant : Yan Marchand

Semestre 8  
UE 18

Analyse des enjeux actuels en lien avec les concours, et entraînement à l'articulation des connaissances.

Education, environnement, culture, technologie, frontières, altérité, soin, travail, genre... ne sont pas que des mots dans l'air du temps, mais autant d'ouvertures sur le monde duquel nous héritons et au sein duquel nous devons agir. Afin d'offrir un maximum de sens aux enjeux contemporains, ces temps de formation sont également des moments de discussion et d'entraînement à la problématisation.

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

# 5-GEOPOLITIQUE

Intervenant : Daniel LE GUYADER

Semestre 8

UE 18

## A la recherche de l'exception française

### 1. La voix française dans l'Histoire :

- a. La France de F. Braudel et de J.C. Bailly : géopolitique et identité
- b. Des bonnets rouges de 1675...aux bonnets rouges de 2014 : luttes révolutionnaires et luttes de classes, naissance du syndicalisme
- c. Les Quatre âges de la Révolution : 1789 ; 1877 ; 1945 ; 1968 : le socle républicain, des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'Etat providence et la social-démocratie
- d. L'économie sociale et solidaire : histoire et actualité

### 2. L'exception culturelle française :

- a. Les politiques culturelles en France du Front Populaire à Jack Lang
- b. « L'exception culturelle », 1993
- c. Le « pouvoir d'influence » à la française et ses ingrédients

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

##### **Gestion administrative, financière d'un service ou d'un établissement :**

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer

##### **Communication :**

- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations, synthétiser et argumenter

# UE 2 : DROIT ET INSTITUTIONS

## Semestre 7

### 1-DROIT CIVIL

Intervenant : Jean-Luc GOASCOZ

Semestre 7  
UE 27

#### **1. La responsabilité contractuelle**

Etude du droit commun de la responsabilité contractuelle (conditions de la responsabilité et conséquences) et des conventions relatives à celle-ci.

#### **2. La responsabilité délictuelle**

Le fait dommageable (responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses), le dommage, le lien de causalité.

#### **3. La mise en œuvre de la responsabilité civile**

Le procès en responsabilité civile et la réparation du dommage

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

##### Gestion administrative, financière d'un service ou d'un établissement :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Lire et exploiter des documents de synthèse

##### Organisation :

- Suivre la bonne réalisation des activités
- Apporter les appuis et les correctifs nécessaires

##### Encadrement :

- Conduire des projets
- Conduire des réunions

##### Communication :

- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer des notes
- Rendre compte des résultats



## 2-INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Intervenant : Jean Jacques URVOAS

Semestre 7  
UE 27

### ***Contenu susceptible d'évolution (nouvel enseignant)***

Thèmes :

1. Les fonctions de l'Administration : administration de gestion, administration de mission
2. Les personnes morales de droit public
3. Centralisation et décentralisation
4. Les autorités administratives centrales et déconcentrées
5. Le principe de libre administration des collectivités locales
6. Tutelle et contrôle administratif
7. Les collectivités territoriales
8. La coopération intercommunale
9. Les modes de gestion des services publics locaux
10. Les institutions consultatives et de contrôle

Bibliographie :

- Institutions administratives : Dominique MAILLARD DESGREES DU LOU –Thémis PUF

### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Gérer administrativement
- Assurer la gestion administrative et financière
- Contrôler les recettes et les dépenses
- Conduire les projets
- Préparer des notes

# 3-FONCTIONS PUBLIQUES

Intervenante : Sandrine BIAGINI

Semestre 7  
UE 27

## Introduction :

- **Généralités** : Notion de fonction publique (définition, les différents systèmes), historique, la fonction publique aujourd'hui.
- **Les sources** : internationales et européennes, constitutionnelles, législatives, réglementaires, jurisprudentielles, le statut, le contrat

## Première partie : Le recrutement dans la fonction publique

### 1. Les principes

Le principe d'égal accès et ses limites : les conditions minimales, le principe, les limites  
Le principe du concours : le concours, les exceptions

### 2. Les techniques de recrutement

- l'information
- les techniques de sélection
- L'acte juridique

## Deuxième partie : Le déroulement de la carrière

**1. La carrière** : la notion de carrière, notation et avancement, mutations et positions

**2. Les conditions de travail et avantages sociaux** : le temps de travail, la rémunération, l'hygiène et la sécurité, les avantages sociaux

**3. Les droits et libertés** : la liberté d'opinion et d'expression, la liberté syndicale, le droit de grève, le droit de participation, autres droits

**4. Les obligations** : l'obligation de servir, les obligations complémentaires

**5. La discipline** : la faute, la procédure disciplinaire, les sanctions, le contrôle juridictionnel

## Troisième partie : La cessation d'activité

**1. Les cessations provisoires** : les congés, Autres hypothèses

**2. Les cessations définitives** : les cessations « normales », les cessations « anormales »

Bibliographie :

Droit de la fonction publique JM et JB Auby, D. Jean-Pierre, A. Tallefait, précis Dalloz, 7<sup>ème</sup> éd. 2012

Droit de la fonction publique, T. Ben Salah, Coll. Compact, A. Collin, 2<sup>ème</sup> éd.

Histoire de la fonction publique, MH Renaut, Mise au point, Ellipses, 2003

L'essentiel pour accéder à la fonction publique en France, F. Colin, Les carrés, Gualino éditeur, 2010, 5<sup>ème</sup> éd.

Droit de la fonction publique, G. Peiser, Mémentos Dalloz, 20<sup>ème</sup> éd. 2010

Les 100 mots de la fonction publique, M. Pochard, PUF, 2011

Droit de la fonction publique de l'Etat, B. Thomas-Tual, Mise au point, Ellipses, 2005

Droit de la fonction militaire, B. Thomas-Tual, Mise au point, Ellipses 2004

Droit de la fonction publique, B. Thomas-Tual, Paradigme, Larcier 2015

Le juriscasseur fonctions publiques

Le juriscasseur administratif

Le code de la fonction publique, Dalloz ou Litec

# Semestre 8

## 4-DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Intervenante : Véronique LABROT

Semestre 8

UE 28

### Introduction - Le contexte : droit de l'environnement et durabilité, entre promotion et dilution

#### **1- Approches du droit de l'environnement – Essai de définition et de délimitation**

- a. Le droit de l'environnement, un droit applicable à l'environnement
- b. Le droit de l'environnement, un droit transversal

#### **2- Approches de la durabilité – Recherche d'effectivité du droit de l'environnement**

- a. Deux grands-messes fondatrices, De Stockholm à Rio et leurs suites
- b. Un nouveau paradigme décisionnel proposé, le développement durable
- c. La thématique actuelle de l'économie circulaire

### ***Chapitre 1 :***

#### ***Les principes d'action : entre recherche d'efficacité et processus de légitimation***

#### **Section 1 : La mobilisation de tous les niveaux d'action : la démocratisation du processus décisionnel**

1- Le droit à l'information

2- Le principe de participation

#### **Section 2 : La responsabilisation des acteurs**

1- Le principe de prévention et le principe de précaution

- a. Le principe originel de prévention
- b. L'originalité du principe de précaution

2- Le principe du pollueur payeur et autres instruments économiques de protection de l'environnement

3- Le développement de la responsabilité environnementale :

- a. La notion de dommage écologique
- b. La reconnaissance et la réparation du dommage écologique

## **Chapitre 2 :**

### ***Les moyens d'action, entre lutte contre la dégradation de la nature et lutte contre les pollutions***

#### **Section 1 : Le zonage écologique et la gestion des espèces et des espaces (*exemples*)**

##### **1- Le choix du droit international et européen**

L'exemple européen du réseau *Natura 2000*

##### **2- Les propositions du droit français**

La protection renforcée : l'exemple de la mesure « Parc national »

#### **Section 2 : Les polices environnementales et la lutte contre les pollutions**

L'exemple des installations classées

##### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Acquérir et maîtriser les connaissances de base en droit de l'environnement et en comprendre la complexité dans un monde où le scientifique s'impose de plus en plus dans le processus décisionnel administratif, aux côtés du citoyen, dans le cadre d'un processus décisionnel politique qui se doit responsable
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Sensibiliser à la résolution des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures (RSE par ex.) et intégrer les savoirs de différents domaines
- Préparer à la capacité à identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Sensibiliser à l'importance de la prise des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Préparer à la capacité à conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

## 1. La construction du champ politique : un préalable à une interprétation de l'espace des idées politiques

- Droite et gauche : retour sur un partage routinisé
- Le politique : un champ et ses professionnels
- La double question du suffrage et de la politisation : de l'apprentissage du vote à la « démocratie de l'abstention »

## 2. L'idée révolutionnaire : un clivage durable ?

- La République avec ou sans révolution : l'idéologie républicaine entre libéralisme et socialisme
- La révolution bien plus que la République : quelles alternatives (anarchisme, socialisme, communisme)
- Contre et antirévolutionnaires : légitimisme, cléricisme, nationalisme intégral

## 3. La démocratie : arche sainte et socle commun ?

- «Contre-démocratie» et démocratie participative : le ressourcement ?
- La démocratie en ses extrêmes

### Compétences auxquelles le cours conduit :

- *A compléter*

# UE 3 : OUTIL DU MANAGEMENT DE LA DECISION

## Semestres 7 et 8

### 1-NOTE DE SYNTHÈSE / CAS PRATIQUE

Intervenant : Nicolas TALEC

Semestres 7 et 8  
UE 37/38

#### Un objectif :

À partir d'un dossier constitué de multiples documents, vous devrez élaborer un texte unique répondant à une commande (sous-entendu de votre supérieur(e) hiérarchique).

#### Une épreuve spécifique :

En fonction de l'épreuve, votre rédaction peut faire appel au dossier mais aussi à vos connaissances. Votre travail est un outil pour le demandeur ; votre copie doit donc répondre à des exigences de fond et de forme.

#### Les grandes étapes de cette année :

Après une courte phase de théorie, l'entraînement constituera l'essentiel de nos travaux.

#### Bibliographie :

- « Note de synthèse, note administrative et rapport » de Pierre LIEVRE aux Éditions DUNOD.
- « La note : note de synthèse, note administrative » de Pierre GEVART et Hervé MACQUART aux éditions LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.
- « La note opérationnelle et le cas pratique » d'Elisabeth et Pierre SIROTEAU aux éditions LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.
- « La note et le rapport » de Pascal TUCCINARDI aux éditions NATHAN.

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

##### **SAVOIR :**

Connaître les techniques rédactionnelles et les ressources mobilisables.

##### **SAVOIR-FAIRE :**

Maîtriser l'expression écrite ; savoir communiquer ; savoir collecter, structurer et hiérarchiser des informations.

Être capable d'analyser des données ; lire et exploiter des documents.

Savoir organiser son travail et gérer son temps ; savoir apporter une réponse adaptée et conforme à la qualité du service attendu.

Savoir accompagner et concrétiser des décisions.

##### **SAVOIR-ÊTRE :**

Être rigoureux ; respecter les échéances ; être impartial.

## 2-GRAND ORAL – COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

Intervenant : Jacques SERBA

Semestres 7 et 8

UE 37/38

Présentation des outils de la communication, mises en situation (jury de concours, travail en groupe, profil de management : analyse personnalisée des forces et des faiblesses de chaque étudiant).

### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Négocier avec des partenaires
- Etablir un plan de communication
- Animer des équipes

## 3-LANGUES – COURS D'ANGLAIS

Intervenant : Jean-Pierre LE PEMP

Semestres 7 et 8

UE 37/38

### **Objectifs :**

- Acquisition des connaissances nécessaires à la pratique de l'anglais contemporain dans ses différentes compétences.
- Préparation aux différentes épreuves évaluées pendant la formation et aux épreuves de type concours.

### **Outils pédagogiques :**

Méthodes et outils adaptés afin de travailler les différentes compétences.

### **Contenu :**

- Etude de documents écrits, de presse ou non, incluant un travail de traduction
- Etudes de documents de type audio et vidéo : accent sur la compréhension orale
- Travaux d'expression orale et/ou écrite à partir de ces documents
- Travaux d'expression orale axés sur l'interaction, incluant les « role-plays »
- Tout au long de ces activités, travail sur le lexique spécifique (anglais économique, social, plus généralement des médias)

### **Description des épreuves :**

Un examen divisé en deux parties (deux partiels, visant à évaluer le niveau d'anglais dans les quatre compétences :

- compréhension écrite
- Expression écrite
- Compréhension orale
- expression orale

Les modalités d'examen seront précisées ultérieurement.

### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- *A compléter*



## Semestre 8

# 4-NOUVELLES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Intervenant : Bruno LE BERRE

Semestre 8

UE 38

### CM

- 1- Éléments épistémologiques de la culture numérique
- 2- Identité numérique
- 3- Culture numérique et e-administration
- 4- Droit du numérique : RGPD
- 5- Droit du numérique : droit d'auteur
- 6- Système d'information et sécurité informatique

### TD

- 1- Écriture du cahier des charges d'un projet associant Culture numérique et Administration publique
- 2- Outils de travail collaboratif et de gestion de projet
- 3- Recherche documentaire et veille informationnelle
- 4- Mise en forme d'un texte long
- 5- Utilisation d'un tableur et grapheur
- 6 -Diaporama, Présentation & screencast
- 7- Soutenance du projet

### Compétences auxquelles le cours conduit :

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

# UE 47 : ECONOMIE

## Semestre 7

### POLITIQUE ECONOMIQUE

Intervenante : Gwenola D'ASTORG

Semestre 7  
UE 47

**Chapitre 1– Allocation des ressources et réglementation des marchés**

**Chapitre 2 - Les politiques économiques conjoncturelles**

**Chapitre 3 - Les politiques économiques structurelles : comment réguler la dynamique économique ?**

**Chapitre 4 - Le développement de l'État social et des débats autour de ses difficultés**

**Chapitre 5 – L'intégration européenne : analyse historique et institutionnelle**

**Chapitre 6 - Les politiques économiques européennes**

**Chapitre 7 - Les politiques conjoncturelles européennes**

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Maîtriser les bases des politiques économiques structurelles et conjoncturelles
- Mobiliser des concepts issus des sciences économiques pour comprendre des synthèses et analyses économiques
- Développer une argumentation avec un esprit critique
- Appliquer la méthode de dissertation nécessaire à la préparation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.

# UE 48 : GESTION ET FINANCES LOCALES

## Semestre 8

### GESTION ET FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Intervenant : Frédéric ALHAMA

Semestre 8  
UE 48

*Contenu susceptible d'évolution (nouvel enseignant)*

#### **1. Etat des lieux des finances publiques locales**

- a. Contexte financier des collectivités locales
- b. Analyse détaillée des principaux modes de financement (fiscalité, dotations de l'Etat et emprunts)

#### **2. Les budgets locaux**

- a. La préparation, le vote et les contrôles des budgets locaux
- b. L'exécution des budgets locaux

#### **3. Le cadre juridique budgétaire et comptable**

- a. Les documents de préparation budgétaire
- b. Les principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales

#### **4. La mise en place et les contrôles**

- a. L'adoption du budget
- b. L'exécution budgétaire
- c. Les contrôles exercés sur les budgets locaux

#### **5. Les ressources des collectivités territoriales**

- a. Les ressources internes : la fiscalité
- b. Les autres ressources internes
- c. Les ressources d'origine étatique

#### **Compétences auxquelles le cours conduit :**

- Assurer la gestion administrative et financière
- Préparer et suivre l'exécution du budget
- Rechercher des moyens financiers
- Contrôler les recettes et les dépenses

# UE 58 : STAGE

## Semestre 8

Semestre 8  
UE 58

Dans le cadre de la professionnalisation des cursus universitaires, les étudiants sont soumis à l'obligation de stage, d'une durée de **4 semaines** pour les étudiants inscrits en **1ère année de Master**. Ce stage figure dans l'Unité d'Enseignement **UE 58** (semestre 8), **coef. 2 de la maquette pédagogique de l'IPAG**. Ces 4 semaines d'insertion professionnalisante devront se dérouler entre la mi-septembre et la mi-avril, **préférentiellement hors période de cours**, selon les différentes modalités possibles : soit 2 fois 2 semaines, soit 4 fois 1 semaine dans la même structure ou dans des structures différentes, au choix de l'étudiant, et/ou de la structure. Les modalités de contractualisation avec l'organisme d'accueil sont communiquées par mail en début d'année universitaire (création de la convention par l'étudiant sur l'application PSTAGE via l'ENT).

### Modalités d'évaluation :

- **1<sup>er</sup> cas de figure** : l'étudiant(e) aura réalisé son stage professionnalisant **dans la même structure**. Il devra alors réaliser un **rapport de stage** d'une dizaine de pages (maxi) **entrant pour 50 % dans la note finale de l'UE58, suivi d'une soutenance sur ce rapport comptant pour 50% de la note finale de l'UE58**.

- **2<sup>ème</sup> cas de figure** : l'étudiant(e) aura réalisé son stage professionnalisant dans **des structures différentes**. Il devra alors réaliser **2 fiches d'action professionnelle concernant deux structures différentes pour 2 fois 25 % de la note finale de l'UE58** et l'IPAG organisera **une soutenance sur ces actions comptant pour 50 % de la note finale de l'UE58**.

→ Date **limite de dépôt** du rapport de stage ou des 2 fiches d'action professionnelle auprès du secrétariat : **début avril** (sauf dérogation)

### Cas particuliers :

- Les étudiant(e)s ayant effectué un stage **dans une structure publique (ou para- publique)** au cours de leur cursus universitaire peuvent **sous conditions et sur justificatif** (photocopie ou originaux de certificats ou conventions), **conserver le bénéfice de ce stage**. Dans ce cas, l'étudiant(e) n'est pas tenu(e) d'effectuer le stage de 4 semaines durant l'année 2020-2021. Cependant, il devra rédiger **un rapport de stage ou 2 fiches d'action professionnelle** qui fera ensuite l'objet **d'une soutenance**.

- Les étudiants en reprise d'études ou ayant occupé un emploi en administration ou structure assimilée peuvent également bénéficier d'une dispense de stage. Néanmoins, ils devront rédiger un rapport sur cet emploi qui fera ensuite l'objet d'une soutenance.

Bien entendu, les étudiants dispensés de stage peuvent s'ils le souhaitent, effectuer un stage non soumis à évaluation.

**Contact stage** : Laurence BILLANT – Joëlle KERMAIDIC

# MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

## Année universitaire 2021/2022

### MASTER « Droit – Economie – Gestion » mention Administration Publique

#### **1<sup>ère</sup> année - Semestres 7 et 8**

Ces modalités ont été votées par le Conseil d'Administration de l'IPAG pour l'année universitaire 2021/2022 le 8 juillet 2021 et approuvées par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Etudiante) de septembre 2021.

### 1- Un régime de semestres et d'Unités d'Enseignements capitalisables

L'accès aux semestres 7 et 8 implique la validation préalable de 180 crédits des semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (admission en master 1 avec un Bac +3 a minima).

La formation est composée d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits (ECTS) qui leur sont attribués.

Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou plusieurs Eléments Constitutifs (EC), également affectés de coefficients (pourcentages) lorsqu'ils font l'objet d'épreuves spécifiques.

**Obtention du diplôme** : l'obtention du master 1 implique la validation de toutes les UE des semestres 7 et 8.

Une UE peut être validée soit isolément, soit par compensation, selon les règles décrites ci-dessous :

- ***Validation et capitalisation d'une UE :***

Une UE est **définitivement acquise** lorsque la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10. C'est-à-dire qu'elle est conservée d'une année sur l'autre en cas de redoublement (principe de capitalisation des UE) : la note obtenue est donc obligatoirement conservée.

L'étudiant obtient alors les crédits (ECTS) affectés à l'UE.

A noter que les éléments constitutifs d'une UE (EC) dans lesquels l'étudiant a obtenu la **moyenne ne sont pas capitalisables** indépendamment de l'UE elle-même.

A l'intérieur d'une UE, toute note supérieure ou égale à 10 est conservée.

- ***Compensation*** : une UE peut aussi être validée **par compensation**, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master 1 correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits et valide les deux semestres.

### Deux sessions sont organisées chaque année : régime général et régime spécial.

**La première session** organisée en décembre, puis en avril-mai peut comporter deux catégories d'épreuves :

- Les épreuves prévues pour la majorité des étudiants regroupées sous le terme « **régime général** »
- Les épreuves prévues pour les étudiants relevant du « **régime spécial d'études** » (cf. **Cas particuliers**)

**La deuxième session** (session de rattrapage organisée en juin) : les étudiants du régime général et ceux du régime spécial ont les mêmes épreuves.

La 2<sup>ème</sup> session est organisée pour **toutes les UE non validées**.

Les unités d'enseignement pour lesquelles la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10 à la 1<sup>ère</sup> session sont conservées (principe de capitalisation).

Lorsque la moyenne d'une UE est inférieure à 10, les candidats subissent à la 2<sup>ème</sup> session **toutes les épreuves écrites et orales dont la note est inférieure à 10 dans l'UE concernée**.

NB : S'ils ont obtenu une note au moins égale à 10 dans l'UE non validée lors de la 1<sup>ère</sup> session, ils conservent **obligatoirement cette note** et doivent repasser uniquement les épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne.

### **Admission :**

Le candidat est déclaré admis si la moyenne générale des notes obtenues aux UE est égale ou supérieure à 10 entre le premier et le second semestre (principe de compensation).

Si la moyenne générale est inférieure à 10, l'étudiant participe à la 2<sup>ème</sup> session pour les épreuves des UE non validées (1<sup>er</sup> et second semestre).

En cas d'échec à la 2<sup>ème</sup> session, les étudiants doivent subir l'année suivante les **épreuves de la totalité des EC dans les UE non validées**. Le redoublement est autorisé.

### **Mentions :**

Moyenne égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12 : Passable

Moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14 : Assez bien

Moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16 : Bien

Moyenne égale ou supérieure à 16 : Très bien

## **2. Cas particuliers des étudiants relevant du Régime Spécial d'Etudes**

Peuvent être dispensés du régime général et soumis au régime spécial d'études, à la condition d'en faire la demande en début d'année auprès du secrétariat (**avant le 15 octobre de l'année universitaire**), les étudiants suivants :

- les étudiants salariés
- les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants handicapés
- les sportifs ou artistes de haut niveau
- les étudiants inscrits en double cursus

Un changement de situation professionnelle ou familiale en cours d'année peut entraîner le bénéfice du régime spécial d'études. Cette modification ne revêt pas un caractère automatique : les étudiants intéressés doivent **renseigner une demande de régime spécial d'études** (document transmis par le secrétariat en début d'année universitaire).

Pour information, les aménagements susceptibles d'être accordés pour les examens sont :

- de bénéficier du contrôle terminal à la place du contrôle continu

- d'effectuer une année en 2 ans
- de bénéficier d'un report des examens en cas d'absence justifiée

Par ailleurs, des conditions particulières d'examen peuvent être prévues pour les étudiants en situation de handicap : la demande doit être déposée auprès de la Médecine Préventive dès le début de l'année universitaire.

### **3. Cas d'absence aux examens :**

En cas d'absence lors des partiels ou contrôles continus, il est important de justifier la non-participation aux épreuves et de fournir un justificatif à la scolarité.

Si l'absence est justifiée (ABJ), cela se traduit par **un 0 aux épreuves concernées** mais la moyenne générale est calculée.

Si l'UE ou l'année est acquise, l'étudiant peut demander à passer l'épreuve ou les épreuves où il a eu une absence justifiée pour améliorer sa moyenne, selon les modalités prévues pour la session 2 de la même année universitaire. Cette demande doit être faite par mail au secrétariat 2 semaines avant le début des épreuves de la session 2.

#### **NB :**

*En cas d'absence, même justifiée aux épreuves de la 2<sup>ème</sup> session, il n'est **pas possible de reprogrammer un passage d'épreuve, sauf cas particulier.***

Si l'absence n'a pas été justifiée (Absence injustifiée ou ABI), 2 cas se présentent :

- lors des examens en session (décembre pour le semestre impair et avril-mai pour le semestre pair), ABI se traduit par DEF (défaillant) à chaque épreuve où l'étudiant est en absence injustifiée. **La moyenne du semestre ou de l'année n'est pas calculée et l'étudiant ne peut donc valider son année.**

- lors des examens hors session (contrôles continus), ABI se traduit par 0. La moyenne est calculée.

### **4. Calendrier des épreuves :**

Le calendrier des épreuves est affiché dans les locaux avec indication de la date, du lieu et de la durée de l'examen : cet affichage tient lieu de convocation à l'examen.

Par ailleurs, les étudiants reçoivent également un courriel à minima 15 jours avant le début des épreuves avec le calendrier des examens.

### **5. Communication des notes et accès aux copies d'examen :**

Les copies sont anonymes. Les notes et copies peuvent être communiquées aux étudiants soit par l'intermédiaire des enseignants, soit lors des journées de consultation annoncées par mail.

Les notes et résultats sont disponibles sur l'espace ENT de l'étudiant dès que le traitement est effectué.

**MASTER 1 « DROIT – ECONOMIE – GESTION » MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE - MCC - 1<sup>ère</sup> session / 1<sup>er</sup> semestre**

<b>Modalités en présentiel</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Intervenants concernés</b>
<b>UE 17 : Problèmes politiques et internationaux contemporains ( 12 ECTS)</b> -Un écrit portant sur l'un des éléments constitutifs déterminé par tirage au sort -Un oral portant les deux autres éléments constitutifs	<b>3h00</b>  <b>15 mn</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 17 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur les Institutions Politiques -Un écrit ou un oral portant sur l'Histoire et actualités des politiques publiques ou le Droit International et relations internationales	<b>3h00</b> <b>1h00</b>	<b>50%</b> <b>50%</b>	JJ URVOAS D LE GUYADER V LABROT
<b>UE 27 : Droit Public (10 ECTS)</b> -Un écrit (Droit Civil ou Institutions Administratives déterminé par tirage au sort -Un oral d'Institutions Administratives si l'écrit portait sur Droit Civil ou inversement -Un écrit portant sur les Fonctions Publiques	<b>3h00</b>  <b>1h00</b>	<b>30%</b>  <b>30%</b>  <b>40%</b>	<b>UE 27 : Droit Public (10 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur le Droit Civil -Un écrit ou un oral portant sur les Institutions Administratives - Un écrit ou un oral portant sur les Fonctions Publiques	<b>3h00</b> <b>1h30</b>  <b>1h00</b>	<b>30%</b> <b>30%</b>  <b>40%</b>	J L GOASCOZ F CUILLANDRE  S BIAGINI GIRARD
<b>UE 37 : Outils du management et de la décision (6 ECTS)</b> -Epreuve de note (administrative ou de synthèse) -Un écrit ou oral de Communication -Anglais : compréhension écrite Expression orale	<b>3h00</b>  <b>1h00</b> <b>20mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b> <b>20%</b>	<b>UE 37 : Outils du management et de la décision (6 ECTS)</b> - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné -Un écrit (QCM ou QRC) ou un oral portant sur la Communication - Anglais : oral	<b>4h00</b> <b>1h30</b>  <b>20 mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b>  <b>20%</b>	N TALEC J SERBA  J P LE PEMP
<b>UE 47 : Economie (2 ECTS)</b> -Un écrit de politique économique	<b>2 h 00</b>	<b>100 %</b>	<b>UE 47 : Economie (2 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral de politique économique	<b>2 h 00</b> <b>15 mn oral</b>	<b>100 %</b>	G. D'ASTORG



**MASTER 1 « DROIT – ECONOMIE – GESTION » MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE - MCC - 1<sup>ère</sup> session / 2<sup>ème</sup> semestre**

<b>Modalités en présentiel</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Intervenants concernés</b>
<b>UE 18 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit portant l'un des éléments constitutifs déterminé par tirage au sort -Un oral portant sur l'autre élément constitutif	<b>3h00</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 18 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur la Géopolitique  -Un écrit ou un oral portant sur Identité et culture	<b>3h00</b> <b>Ou 15 mn oral</b>  <b>1h00 ou 15 mn oral</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	D. LE GUYADER  Y. MARCHAND
<b>UE 28 : Droit Public (6 ECTS)</b> -Un écrit (Droit de l'environnement ou Science Politique déterminé par tirage au sort -Un oral de Droit de l'Environnement si l'écrit portait sur Science politique ou inversement	<b>2h00</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 28 : Droit Public (6 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur la Science Politique  -Un écrit ou un oral portant sur le Droit de l'Environnement	<b>2h00 Ou 15 mn oral</b>  <b>1h00 Ou 15 mn oral</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	L. LE GALL  V. LABROT
<b>UE 38 : Outils du management et de la décision (8 ECTS)</b> -Epreuve de note (administrative ou de synthèse) -Un écrit ou oral de Communication -Anglais : compréhension écrite Expression orale	<b>4h00</b>  <b>1h00</b> <b>20mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b> <b>20%</b>	<b>UE 38 : Outils du management et de la décision (8 ECTS)</b> - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné -Un écrit (QCM ou QRC) ou un oral portant sur la Communication - Anglais : oral	<b>5h00</b> <b>1h30</b>  <b>20 mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b>  <b>20%</b>	N. TALEC J. SERBA  J. P. LE PEMP
<b>UE 48 : Gestion et finances locales (2 ECTS)</b> - Un écrit de finances locales	<b>3h00</b>	<b>100 %</b>	<b>UE 48 : Gestion et finances locales (2 ECTS)</b> -Un écrit	<b>3h00</b>	<b>100 %</b>	En cours recrutement par UFR Droit
<b>UE 58 : Stage (2 ECTS)</b> - Un rapport - Une soutenance		<b>50%</b> <b>50%</b>	<b>UE 58 : Stage (2 ECTS)</b> -Un rapport -Une soutenance		<b>50%</b> <b>50%</b>	

**MASTER 1 « DROIT – ECONOMIE – GESTION » MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE - MCC - 2<sup>ème</sup> session / 1<sup>er</sup> semestre**

<b>Modalités en présentiel</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Intervenants concernés</b>
<b>UE 17 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit portant sur l'un des éléments constitutifs déterminé par tirage au sort -Un oral portant les deux autres éléments constitutifs	<b>3h00</b>  <b>15 mn</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 17 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur les Institutions Politiques -Un écrit ou un oral portant sur l'Histoire et actualités des politiques publiques ou le Droit International et relations internationales	<b>3h00</b> <b>1h00</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	JJ URVOAS D LE GUYADER V LABROT
<b>UE 27 : Droit Public (10 ECTS)</b> -Un écrit (Droit Civil ou Institutions Administratives déterminé par tirage au sort -Un oral d'Institutions Administratives si l'écrit portait sur Droit Civil ou inversement -Un écrit portant sur les Fonctions Publiques	<b>3h00</b>  <b>1h00</b>	<b>30%</b>  <b>30%</b>  <b>40%</b>	<b>UE 27 : Droit Public (10 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur le Droit Civil -Un écrit ou un oral portant sur les Institutions Administratives - Un écrit ou un oral portant sur les Fonctions Publiques	<b>3h00</b> <b>1h30</b>  <b>1h00</b>	<b>30%</b> <b>30%</b>  <b>40%</b>	J L GOASCOZ F CUILLANDRE  S BIAGINI GIRARD
<b>UE 37 : Outils du management et de la décision (6 ECTS)</b> -Epreuve de note (administrative ou de synthèse) -Un écrit ou oral de Communication -Anglais : compréhension écrite Expression orale	<b>3h00</b>  <b>1h00</b> <b>20mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b> <b>20%</b>	<b>UE 37 : Outils du management et de la décision (6 ECTS)</b> - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné -Un écrit (QCM ou QRC) ou un oral portant sur la Communication - Anglais : oral	<b>4h00</b> <b>1h30</b>  <b>20 mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b>  <b>20%</b>	N TALEC J SERBA  J P LE PEMP
<b>UE 47 : Economie (2 ECTS)</b> -Un écrit de politique économique	<b>2 h 00</b>	<b>100 %</b>	<b>UE 47 : Economie (2 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral de politique économique	<b>2 h 00</b> <b>15 mn oral</b>	<b>100 %</b>	G. D'ASTORG

**MASTER 1 « DROIT – ECONOMIE – GESTION » MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE - MCC - 2<sup>ème</sup> session / 2<sup>ème</sup> semestre**

<b>Modalités en présentiel</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)</b>	<b>Durée</b>	<b>% des épreuves dans l'UE</b>	<b>Intervenants concernés</b>
<b>UE 18 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit portant l'un des éléments constitutifs déterminé par tirage au sort -Un oral portant sur l'autre élément constitutif	<b>3h00</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 18 : Problèmes politiques et internationaux contemporains (12 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur la Géopolitique  -Un écrit ou un oral portant sur Identité et culture	<b>3h00</b> <b>Ou 15 mn oral</b>  <b>1h00 ou 15 mn oral</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	D. LE GUYADER  Y. MARCHAND
<b>UE 28 : Droit Public (6 ECTS)</b> -Un écrit (Droit de l'environnement ou Science Politique déterminé par tirage au sort -Un oral de Droit de l'Environnement si l'écrit portait sur Science politique ou inversement	<b>2h00</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	<b>UE 28 : Droit Public (6 ECTS)</b> -Un écrit ou un oral portant sur la Science Politique  -Un écrit ou un oral portant sur le Droit de l'Environnement	<b>2h00 Ou 15 mn oral</b>  <b>1h00 Ou 15 mn oral</b>	<b>50%</b>  <b>50%</b>	L. LE GALL  V. LABROT
<b>UE 38 : Outils du management et de la décision (8 ECTS)</b> -Epreuve de note (administrative ou de synthèse) -Un écrit ou oral de Communication -Anglais : compréhension écrite Expression orale	<b>4h00</b>  <b>1h00</b> <b>20mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b> <b>20%</b>	<b>UE 38 : Outils du management et de la décision (8 ECTS)</b> - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné -Un écrit (QCM ou QRC) ou un oral portant sur la Communication - Anglais : oral	<b>5h00</b> <b>1h30</b>  <b>20 mn</b>	<b>40%</b> <b>40%</b>  <b>20%</b>	N. TALEC J. SERBA  J. P. LE PEMP
<b>UE 48 : Gestion et finances locales (2 ECTS)</b> - Un écrit de finances locales	<b>3h00</b>	<b>100 %</b>	<b>UE 48 : Gestion et finances locales (2 ECTS)</b> -Un écrit	<b>3h00</b>	<b>100 %</b>	En cours recrutement par UFR Droit
<b>UE 58 : Stage (2 ECTS)</b> - Un rapport - Une soutenance		<b>50%</b> <b>50%</b>	<b>UE 58 : Stage (2 ECTS)</b> -Un rapport -Une soutenance		<b>50%</b> <b>50%</b>	

# REGLEMENT DES EXAMENS DE L'IPAG de Brest

## I – REGLES A RESPECTER

### A – AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE

- Prendre toute disposition pour ne pas sortir pendant les épreuves
- **L'usage dûment constaté de documents ou matériels non autorisés** sera considéré par la commission de discipline comme tentative de fraude avérée.
- Les trousseaux seront rangés, **les téléphones portables éteints et rangés également dans votre sac.**
- Prévoir une montre pour la gestion de votre temps.

#### **IMPORTANT :**

**Les montres connectées sont interdites et doivent être également rangées dans votre sac.**

- Respecter la répartition dans les salles et utiliser les copies **remises par l'administration** chaque fois que ces dispositions sont prévues.

NB : Interdiction aux étudiants de se servir en copie-s sans présence du (de la) surveillant-e.

### B – AU COURS DE L'EPREUVE

Quelques consignes :

- Placer la carte d'étudiant sur la table.
- Signer obligatoirement la liste d'émargement à la restitution de la copie.
- Ne pas oublier d'indiquer votre nom, prénom et n° d'étudiant en haut de chaque feuille, de signer dans l'emplacement indiqué, de rabattre et coller le volet prévu pour l'anonymat de la copie.
- Il est interdit de parler.
- Respecter les consignes données par les surveillants.

L'entrée dans la salle d'examen est interdite aux étudiants en retard, sauf motif valable, soumis à l'appréciation du surveillant et seulement au cours de la première heure, sans aucun temps de composition supplémentaire.

**Les sorties définitives sont possibles à partir du 1/3 de la durée de l'épreuve (une heure pour les épreuves d'une durée supérieure à 3 heures).**

Les sorties temporaires (passage aux toilettes) sont interdites pendant les 2 premières heures, sauf cas exceptionnel ; passé ce délai, un seul étudiant à la fois est admis à s'absenter de la salle.

## **II - RAPPEL DE LA PROCEDURE EN CAS DE FRAUDE**

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude à l'examen, le- la surveillant(e) responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du- de la ou des candidat-e-s. Il-elle saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il-elle dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillant-e-s et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.

En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

## **III – RISQUES ENCOURUS EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE**

Conformément au décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions encourues sont les suivantes :

1 - L'avertissement

2 - Le blâme

3 - L'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans

4 - L'exclusion définitive de l'université

5 - L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans

6 - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction, prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, entraîne la nullité de l'inscription.



# CALENDRIER UNIVERSITAIRE IPAG 2021/2022

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 D		M		1 V		L		1 M		S		1 M		5 M		8 V		D		1 M		V		1 L	
2 L		J	rentrée scolaire	2 S		M		2 J		12 D		2 M		6 M		2 S		L		2 J		S		2 M	
3 M		V		3 D		M		3 V		49 L		3 J		6 J		3 D		M		3 V		D		3 M	
4 M		S		4 L		J		4 S				4 V		10 V		4 L		M		4 S		L		4 J	
5 J		D	32	5 M		V		5 D				5 S		13 S		5 M		J		5 D		M		5 V	
6 V		L	rentrée IPAG	6 M		S		6 L				6 D		20 D		6 M		V		6 L		M		6 S	
7 S		M		7 J		M		7 M				7 V		27 V		7 J		S		7 M		J		7 D	
8 D		J		8 V		L		8 M		Examens Session 1 Sem. impair		8 M		6 M		8 V		D		8 M		V		8 L	
9 L		M		9 S		M		9 J				9 M		7 M		9 S		L		9 J		S		9 M	
10 M		V	Journée accueil	10 D		J		10 V				10 J		11 J		10 D		M		10 V		D		10 M	
11 M		S		11 L		M		11 S				11 V		18 V		11 L		M		11 S		L		11 J	
12 J		D	33	12 M		V		12 D				12 S		25 S		12 M		J		12 D		M		12 V	
13 V		L		13 M		S		13 L				13 D		2 M		13 M		V		13 L		M		13 S	
14 S		M		14 J		D		14 M		Examens Session 1 Sem. impair		14 L		9 L		14 J		S		14 M		J		14 D	
15 D		M		15 V		L		15 M				15 M		16 M		15 V		D		15 M		V		15 L	
16 L		J		16 S		M		16 J				16 D		23 D		16 S		L		16 J		S		16 M	
17 M		V		17 D		M		17 V				17 J		30 J		17 D		M		17 V		D		17 M	
18 M		S		18 L		J		18 S				18 V		6 V		18 L		M		18 S		L		18 J	
19 J		D	34	19 M		V		19 D				19 S		13 S		19 M		J		19 D		M		19 V	
20 V		L		20 M		S		20 L				20 D		20 D		20 M		V		20 L		M		20 S	
21 S		M		21 J		D		21 M				21 V		27 V		21 J		S		21 M		J		21 D	
22 D		M		22 V		L		22 M				22 M		4 M		22 V		D		22 M		V		22 L	
23 L		J		23 S		M		23 J				23 M		11 M		23 S		L		23 J		S		23 M	
24 M		V		24 D		M		24 V				24 J		18 J		24 D		M		24 V		D		24 M	
25 M		S		25 L		J		25 S		52 M		25 V		25 V		25 L		M		25 S		L		25 J	
26 J		D		26 M		V		26 D				26 S		2 S		26 M		J		26 D		M		26 V	
27 V		L		27 M		S		27 L				27 D		9 D		27 M		V		27 L		M		27 S	
28 S		M		28 J		D		28 M				28 V		16 V		28 J		S		28 M		J		28 D	
29 D		M		29 V		L		29 M				29 S		23 S		29 M		D		29 M		V		29 L	
30 L		J		30 S		M		30 J				30 D		30 S		30 S		L		30 J		S		30 M	
31 M				31 D				31 V				31 L		7 L		31 J		M		31 J		D		31 J	

Vacances scolaires 

Arrêts de cours 

Examens 

Dates de fermeture de l'UBO 

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2021 au 31/08/2022

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :

Pour les licences : 1<sup>er</sup> octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)

Pour les masters : 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet

Les stages se feront sur les périodes suivantes :

- Pour les licences : de préférence pendant les périodes d'arrêt de cours et au plus tard jusqu'au 24 avril

- Pour les master 1 : **il sera toléré d'effectuer son stage jusqu'à fin mai au plus tard**

- Pour les master 2 : le stage commencera impérativement **après le 15 février et devra être terminé au plus tard fin juin**

**NB : Les étudiants en Master 2 conservent si besoin le bénéfice de leur inscription 2021-2022 jusqu'au 31.12.22, date-limite à laquelle le jury peut statuer sur la validation de leur diplôme dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022.**